

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 11

OBJET :

Demande de renouvellement de
l'agrément d'état du
conservatoire Musique, Danse et
Art Dramatique A.E.M. Grétry

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI (*à partir de 20h10*), Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO
M. ARNOULT Procuration à M. BRIANCHON
Mme GROSJEAN Procuration à Mme BERRA
M. GELLER Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX
Mme PHILIPPON
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET-
CHAMBON
M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÈNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Maen TAYBI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Conservatoire de Musique et de Danse
PJ / PC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°11

**OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT D'ETAT DU
CONSERVATOIRE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE A.E.M. GRETRY**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler l'agrément d'état du conservatoire à Rayonnement Communal, musique, danse et art dramatique A.E.M. Grétry de Montmorency,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine du 19 novembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

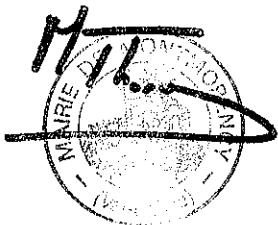
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de renouvellement de l'agrément pour le Conservatoire à Rayonnement Communal, musique, danse et art dramatique A.E.M. Grétry de Montmorency

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maen TAYBI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency